

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DEVE 133 Convention de partenariat et de participation financière avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) sur l'Atlas parisien des paysages.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE 75) une convention de partenariat et de participation financière pour l'accompagnement à la mise en œuvre de l'Atlas parisien des paysages ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention de partenariat et de participation financière avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE 75) pour l'accompagnement à la mise en œuvre de l'Atlas parisien des paysages, dont le texte est joint à la présente délibération est approuvée. Mme la Maire de Paris est autorisée à la signer.

Article 2 : Cette convention prévoit le versement de 90.000 euros par la Ville de Paris au CAUE au titre de l'accompagnement à la mise en œuvre de l'Atlas parisien des paysages.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, au titre des années 2021 et suivantes, sous réserve de la disponibilité des crédits et des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO